



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 6127

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'alarmante progression des accidents cardiovasculaires qui se multiplient et dépassent 100 000 cas chaque année. Devant cette situation qui s'amplifie, elle lui demande si des mesures sont envisagées pour freiner le développement de cette pathologie et organiser des soins adaptés dans ce domaine afin de réduire le nombre des patients.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires se situent, en France, au deuxième rang des causes de mortalité, après les tumeurs. Elles recouvrent un ensemble diversifié de maladies fréquentes et graves, avec en premier lieu les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux (AVC), les artérites, l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque... Le ministère de la santé et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), conscients des enjeux de santé publique que ces maladies représentent, ont engagé des actions de prévention en direction notamment des facteurs de risques de ces affections, que sont la lutte contre une alimentation inadaptée, la sédentarité, le tabagisme et la consommation d'alcool. La ministre des affaires sociales et de la santé est particulièrement attentive aux travaux conduits par l'institut national de veille sanitaire (InVS) qui signalent une augmentation des taux d'hospitalisation des personnes de moins de 65 ans pour AVC et infarctus, ces dernières années. C'est la raison pour laquelle une campagne d'information sur les signes précoces d'un accident vasculaire cérébral a été lancée par le ministère des affaires sociales et de la santé le 29 octobre 2012 afin de permettre une intervention précoce en appelant le 15, seule susceptible de réduire les séquelles potentielles de cette affection. Dans ce contexte, le ministère de la santé a également soutenu la société française de cardiologie pour la tenue des « Etats généraux pour une stratégie nationale de prévention, de recherche, de prise en charge et d'accompagnement des personnes touchées ou menacées par une maladie cardiovasculaire ». Démarche lancée le 6 octobre 2011 en présence du directeur général de la santé. Les instances professionnelles et les représentants des patients et familles de patients ont conduit en région ces Etats généraux. L'ensemble de cette réflexion devrait aboutir à l'élaboration de recommandations qui devraient être transmises au ministère de la santé au début de l'année 2013. Les résultats de ces travaux contribueront à orienter et renforcer la stratégie nationale de santé publique dans le domaine des maladies cardio-neuro-vasculaires que la ministre des affaires sociales et de la santé souhaite mener pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6127

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5287

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7769